

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 47.331.676, un actif net de D : 46.665.220 et un bénéfice de la période de D : 681.247.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les disponibilités représentent au 31 Mars 2019, 21,70% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2019
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>27 147 011,034</u>	<u>31 780 243,424</u>	<u>28 887 755,771</u>
Obligations et valeurs assimilées		27 059 170,704	31 692 965,049	28 800 865,671
Titres OPCVM		87 840,330	87 278,375	86 890,100
Placements monétaires et disponibilités		<u>20 182 273,715</u>	<u>21 064 620,829</u>	<u>23 202 707,377</u>
Placements monétaires	5	9 911 278,206	6 476 656,680	9 439 747,893
Disponibilités		10 270 995,509	14 587 964,149	13 762 959,484
Créances d'exploitation	6	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>	<u>18 559,622</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>47 331 676,089</u></u>	<u><u>52 847 255,593</u></u>	<u><u>52 109 022,770</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	68 581,090	72 699,513	59 744,213
Autres créditeurs divers	8	597 874,614	572 285,465	686 154,899
TOTAL PASSIF		<u>666 455,704</u>	<u>644 984,978</u>	<u>745 899,112</u>
ACTIF NET				
Capital	9	43 665 995,811	49 498 476,680	48 752 721,032
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 337 868,099	2 119 023,549	68,707
Sommes distribuables de l'exercice en cours		661 356,475	584 770,386	2 610 333,919
ACTIF NET		<u>46 665 220,385</u>	<u>52 202 270,615</u>	<u>51 363 123,658</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>47 331 676,089</u></u>	<u><u>52 847 255,593</u></u>	<u><u>52 109 022,770</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>413 110,993</u>	<u>439 130,861</u>	<u>1 749 095,080</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		413 110,993	439 130,861	1 745 899,535
Revenus des titres OPCVM		-	-	3 195,545
Revenus des placements monétaires	11	<u>354 828,717</u>	<u>228 183,268</u>	<u>1 077 430,929</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>767 939,710</u>	<u>667 314,129</u>	<u>2 826 526,009</u>
Charges de gestion des placements	12	(68 581,090)	(72 699,513)	(252 336,496)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>699 358,620</u>	<u>594 614,616</u>	<u>2 574 189,513</u>
Autres charges	13	(21 384,211)	(20 973,135)	(87 597,278)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>677 974,409</u>	<u>573 641,481</u>	<u>2 486 592,235</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(16 617,934)	11 128,905	123 741,684
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>661 356,475</u>	<u>584 770,386</u>	<u>2 610 333,919</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		16 617,934	(11 128,905)	(123 741,684)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 272,617	3 186,612	9 894,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	450,119
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>681 247,026</u>	<u>576 828,093</u>	<u>2 496 936,868</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	681 247,026	576 828,093	2 496 936,868
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	677 974,409	573 641,481	2 486 592,235
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 272,617	3 186,612	9 894,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	450,119
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(1 610 743,732)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(5 379 150,299)	4 153 899,073	3 005 387,073
Souscriptions			
- Capital	3 382 100,755	11 216 889,819	47 000 971,958
- Régularisation des sommes non distribuables	107,090	470,240	4 812,199
- Régularisation des sommes distribuables	205 730,059	536 323,752	1 732 342,745
Rachats			
- Capital	(8 472 036,634)	(7 244 119,460)	(43 781 454,542)
- Régularisation des sommes non distribuables	(169,049)	(554,589)	(4 557,274)
- Régularisation des sommes distribuables	(494 882,520)	(355 110,689)	(1 946 728,013)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(4 697 903,273)	4 730 727,166	3 891 580,209
ACTIF NET			
En début de période	51 363 123,658	47 471 543,449	47 471 543,449
En fin de période	46 665 220,385	52 202 270,615	51 363 123,658
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	474 899	443 531	443 531
En fin de période	425 318	482 238	474 899
VALEUR LIQUIDATIVE	109,718	108,250	108,156
TAUX DE RENDEMENT	1,44%	1,14%	5,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 27.147.011,034 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées				
		26 459 948,500	27 059 170,704	57,99%
Obligations de sociétés				
		23 881 628,500	24 423 821,565	52,34%
AMEN BANK ES 2017	5 000	400 000,000	421 800,000	0,90%
AMEN BANK ES 2009	10 000	399 700,000	408 388,000	0,88%
AMEN BANK ES 2010	10 000	466 400,000	483 440,000	1,04%
AMEN BANK ES 2012	20 000	800 000,000	828 448,000	1,78%
AMEN BANK ES 2016	16 000	960 000,000	980 403,200	2,10%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 010 056,000	6,45%
ATL 2013-1 TF	3 000	120 000,000	126 153,600	0,27%
ATL 2013-1 TV	2 000	80 000,000	85 355,200	0,18%
ATL 2015-2 A	10 000	400 000,000	402 304,000	0,86%
ATL 2016-1 A	10 000	600 000,000	627 416,000	1,34%
ATL 2017-1 A	10 000	600 000,000	601 680,000	1,29%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	205 784,000	0,44%
ATL 2017-2 B	2 500	200 000,000	201 224,000	0,43%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	251 346,000	0,54%
ATL 2018 -1 B	2 500	250 000,000	262 974,000	0,56%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	400 000,000	419 788,000	0,90%
ATTIJARI LEAS 2016-1	15 000	1 100 000,000	1 127 248,000	2,42%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	600 000,000	614 892,000	1,32%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	700 000,000	700 588,985	1,50%
BH 2009	20 000	922 000,000	936 304,000	2,01%
BH 2016-1	10 000	600 000,000	632 112,000	1,35%
BH 2019-1	5 000	500 000,000	500 596,000	1,07%
BNA 2009	10 000	399 700,000	416 732,000	0,89%
BTE 2009	15 000	150 000,000	153 384,000	0,33%
BTE 2010	20 000	400 000,000	413 184,000	0,89%
BTE 2016	5 000	300 000,000	303 212,000	0,65%
BTK 2009 C	5 000	199 850,000	201 010,000	0,43%
BTK 2012-1 B	1 650	23 578,500	24 024,660	0,05%
CIL 2015/2	15 000	600 000,000	615 396,000	1,32%
CIL 2016/1	12 000	720 000,000	757 872,000	1,62%
CIL 2016-2	17 000	1 020 000,000	1 027 548,000	2,20%
CIL 2017/1	3 000	240 000,000	251 114,400	0,54%
TL SUB 2016	3 000	180 000,000	180 926,400	0,39%
TL 2015-2 A	13 500	540 000,000	542 484,000	1,16%
TL 2015-2 B	5 000	400 000,000	401 896,000	0,86%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	530 660,000	1,14%
TL 2017-1	8 000	640 000,000	671 558,400	1,44%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 009 344,000	2,16%
TL 2018 SUB A	2 500	250 000,000	253 924,000	0,54%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	254 046,000	0,54%
UBCI 2013	3 000	120 000,000	125 455,200	0,27%
UIB 2009/1 A	20 000	200 000,000	205 936,000	0,44%
UIB 2009/1 B	20 000	799 400,000	824 264,000	1,77%
UIB 2011/1 A	15 500	465 000,000	482 645,200	1,03%
UIB SUB 2016	15 600	936 000,000	948 904,320	2,03%

Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 635 349,139	5,65%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	646 935,530	1,39%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	1 005 813,396	2,16%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	982 600,213	2,11%
Titre OPCVM		87 113,752	87 840,330	0,19%
FINA O SICAV	835	87 113,752	87 840,330	0,19%
Total		26 547 062,252	27 147 011,034	58,17%
Total par rapport au total des actifs			57,35%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 9.911.278,206, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	9 850 100,368	9 911 278,206	21,24%
Certificat de dépôt UIB au 04/04/2019 à 10,34% 50 jours	1 483 010,653	1 498 966,891	3,21%
Certificat de dépôt UIB au 21/05/2019 à 10,78% 60 jours	492 940,175	494 099,456	1,06%
Certificat de dépôt HL au 10/04/2019 à 11,78% 40 jours	1 484 496,260	1 496 476,377	3,21%
Certificat de dépôt HL au 07/05/2019 à 11,78% 40 jours	1 484 496,260	1 486 028,583	3,18%
Certificat de dépôt CIL au 17/06/2019 à 11,03% 90 jours	1 467 797,971	1 472 342,169	3,16%
Certificat de dépôt BTE au 24/04/2019 à 10,28% 30 jours	993 204,878	994 780,061	2,13%
Certificat de dépôt BTE au 21/05/2019 à 11,49% 90 jours	2 444 154,171	2 468 584,669	5,29%
TOTAL	9 850 100,368	9 911 278,206	21,24%
Pourcentage par rapport au total des actifs			20,94%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 mars 2019 un solde de D : 2.391,340 contre un solde de D : 2.391,340 à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts à recevoir sur compte de dépôt	-	-	16 168,282
Autres	2 391,340	2 391,340	2 391,340
Total	2 391,340	2 391,340	18 559,622

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à D : 68.581,090 contre D : 72.699,513 au 31/03/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Gestionnaire	58 581,090	62 699,513	59 744,213
Dépositaire	10 000,000	10 000,000	-
Total	<u>68 581,090</u>	<u>72 699,513</u>	<u>59 744,213</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à D : 597 874,614 contre D : 572 285,465 au 31/03/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Dividendes à payer	572 529,747	550 351,155	649 207,387
Commissaire aux comptes	4 487,670	498,165	18 200,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	14 564,088	14 975,340	13 200,000
Retenue à la source	970,104	52,949	52,952
TCL	494,520	143,188	600,000
Autres	49,700	905,786	49,700
Total	<u>597 874,614</u>	<u>572 285,465</u>	<u>686 154,899</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	48 752 721,032
Nombre de titres	474 899
Nombre d'actionnaires	856

Souscriptions réalisées

Montant	3 382 100,755
Nombre de titres émis	32 945
Nombre d'actionnaires nouveaux	23

Rachats effectués

Montant	(8 472 036,634)
Nombre de titres rachetés	(82 526)
Nombre d'actionnaires sortants	(67)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 272,617
Régularisation des sommes non distribuables	(61,959)

Capital au 31-03-2019

Montant	43 665 995,811
Nombre de titres	425 318
Nombre d'actionnaires	812

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2019 à D : 413.110,993 contre D : 439.130,861 pour la même période de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2019	du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
<u>Revenus des obligations</u>	<u>382 061,919</u>	<u>408 081,788</u>	<u>1 619 979,448</u>
- Intérêts	382 061,919	408 081,788	1 619 979,448
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>31 049,074</u>	<u>31 049,073</u>	<u>125 920,087</u>
- Intérêts des BTA	31 049,074	31 049,073	125 920,087
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	-	<u>3 195,545</u>
- Dividendes	-	-	3 195,545
TOTAL	413 110,993	439 130,861	1 749 095,080

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2019 à D : 354.828,717 contre D : 228.183,268, pour la même période de l'exercice 2018, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2019	du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue	174 291,111	148 945,500	691 734,882
Intérêts des certificats de dépôts	180 537,606	79 237,768	385 696,047
TOTAL	354 828,717	228 183,268	1 077 430,929

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 68.581,090 contre D : 72.699,513 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2018 et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2019	du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
Rémunération du gestionnaire	58 581,090	62 699,513	242 336,496
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000	10 000,000
TOTAL	68 581,090	72 699,513	252 336,496

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 21.384,211 contre D : 20.973,135 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/2019	du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
Redevance du CMF	11 715,769	12 539,484	48 465,742
Commissaire aux comptes	4 630,702	3 945,240	21 647,075
Rémunération Président du Conseil	1 479,420	1 479,420	4 235,292
Jetons de présence	1 775,340	1 775,340	7 200,000
TCL	1 782,875	1 232,910	5 788,405
Autres	0,105	0,741	260,764
TOTAL	21 384,211	20 973,135	87 597,278

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.